

**Ville de Mézidon Vallée d'Auge
Château du Breuil - MEZIDON-CANON -
14270 MEZIDON VALLEE D'AUGE -
Tél. : 02 31 20 01 96 - accueil@mva14.fr**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MEZIDON VALLEE D'AUGE**

L'An 2025, le 24 juin à 20h00, les membres du conseil municipal de Mézidon Vallée d'Auge, dûment convoqués en date du 17 juin 2025 se sont réunis à la Salle Jean Vilar à Mézidon Vallée d'Auge. La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur François AUBEY.

Madame Caroline REVERT est élue secrétaire de séance.
Il est procédé à l'appel nominal qui constate la présence de :

Etaient Présents :

Mesdames et Messieurs Christian ANNE, François AUBEY, Serge BADAKOU, Jocelyne BENOIST, Gérard BRIAND, Antoinette BROUILLARD, Cyril CAPOCASALE, Richard COLAS, Christelle DAGUIN, Andrée DESVEAUX, Jean-Marc GAULTIER (arrivée à 20h10), Bruno GUIARD, Gaël HEUZE, Jérôme INGER, Philippe JOSEPHINE, Benoît LAUNAY, Bruno LE BOUCHER, Emilie LE BLOND, Jocelyne LEBREC, Sandrine LEMAUFFE (arrivée à 20h25), Jérôme LETOUZEY, Séverine MAILLEFER, Hubert MASTROTOTARO, Nathalie MAURICE, Catherine MOULIN, Chantal NOUET, Jean-Pierre PERTHUIS, Olivier PORCHER (arrivée à 20h25), Alain POUSSET, Caroline REVERT, Sandra ROGER, Anne-Sophie ROUVRAY, Myriam SAILLY, Géraldine TANQUEREL, Nathalie TRUFFAUT, Laurent VALENTIN

Pouvoirs : Thierry BRISON (Pouvoir à Andrée DESVEAUX), Christine CRUCHON (Pouvoir à Jocelyne BENOIST), Fabrice DUJARDIN (Pouvoir à Alain POUSSET), Alain GUILLOT (Pouvoir à Jocelyne LEBREC), Alexandra MARIVINGT (Pouvoir à Philippe JOSEPHINE), Alexandra PETIT (Pouvoir à Myriam SAILLY), Claudine REQUIER (Pouvoir à Géraldine TANQUEREL), Bastien REVEL (Pouvoir à Jérôme INGER), Laurence THOMAS-BACHELEY (Pouvoir à Catherine MOULIN)

ABSENTS EXCUSES : Alain DANOY

ABSENTS : Amandine BASLY, Guy JAMES, Laurent LARUE, Bérengère LELAIZANT, Isabelle NODARI, Pierrick MOINS, Olivier PHILIPPOT, Virginie THIENNETTE, Laurent VERRIER

Nombre de Conseillers : En exercice : 55 - Présents : 36 - Votants : 45

**N° 2025/06/24/55 - REGLEMENT ET MISE EN PLACE D'UNE
TARIFICATION POUR L'ECOLE MUNICIPALE DES SPORTS (EMS)**

Madame Andrée DESVEAUX, Adjointe en charge du Sport, expose à l'assemblée délibérante que l'École Municipale des Sports (EMS) s'inscrit dans une démarche éducative, citoyenne et de promotion du sport pour tous, portée conjointement par la Ville de Mézidon Vallée d'Auge et les associations sportives locales.

Ce projet vise à offrir aux enfants une première découverte du sport dans un cadre ludique, sécurisé et bienveillant, tout en favorisant les valeurs de respect, de solidarité et d'engagement.

L'EMS repose sur un partenariat étroit entre la municipalité et les clubs sportifs du territoire. Cette collaboration permet de faire découvrir aux enfants la richesse du tissu associatif local, d'encourager la pratique régulière du sport, et de favoriser l'intégration progressive dans les structures sportives du territoire.

L'accès à l'École Municipale des Sports sera soumis à une adhésion annuelle fixée à 50 € par enfant. Ce montant unique couvre l'ensemble des activités proposées pendant l'année scolaire, organisées par cycles sportifs variés.

L'adhésion inclut :

- ✧ L'encadrement par des éducateurs sportifs qualifiés,
- ✧ L'accès aux équipements municipaux utilisés dans le cadre des séances,
- ✧ L'utilisation du matériel sportif, adapté à chaque discipline,
- ✧ Les déplacements encadrés vers les différents sites d'activités, en dehors des équipements situés sur la commune déléguée de Mézidon-Canon,
- ✧ L'entrée dans les équipements partenaires, lorsque ceux-ci sont intégrés au programme d'activités.

Les différentes conditions et modalités de ce nouveau dispositif sont détaillés dans un règlement.

Entendu l'exposé de Madame Andrée DESVEAUX ;

VU l'avis de la commission sport réunie en date du 03 juin 2025 ;

VU l'avis de la commission finances réunie en date du 10 juin 2025 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité de ses membres présents ou représentés, par 43 voix pour et deux abstentions :

- **APPROUVE** la mise en place de l'École Municipale des Sports sur le territoire de Mézidon Vallée d'Auge ;
- **VALIDE** le règlement détaillé, tel que présenté et annexé à la présente délibération ;
- **VALIDE** l'adhésion annuelle d'un montant de 50 € par enfant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.
Certifié exécutoire compte tenu de la
Transmission en Sous-Préfecture

Envoyé en préfecture le 30/06/2025

Reçu en préfecture le 30/06/2025

Publié le

ID : 014-200064996-20250624-2025062455-DE


François AUBEY